

FAIRE SES VŒUX D’AFFECTATION du 9 mai (14h) au 30 mai (23h59)

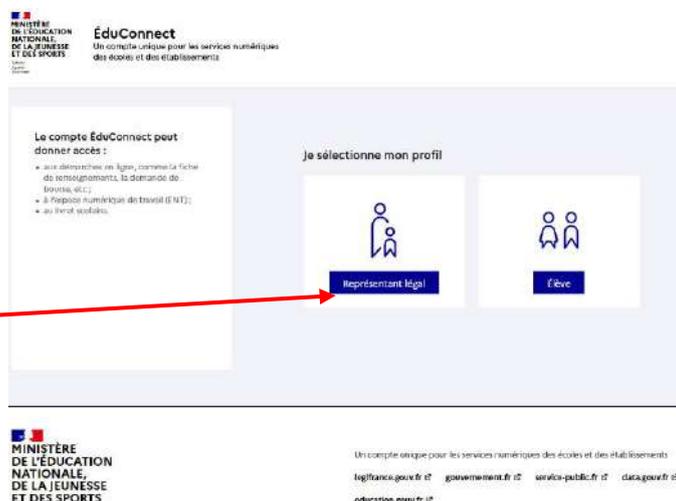
Pour accéder à la procédure

Aller sur [Mes services](#) en prenant soin de choisir l’enfant concerné si vous en avez plusieurs, à l’adresse :

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

L’ **identifiant** (prénom.nom suivi éventuellement d’un nombre) et le **mot de passe** qui sont demandés sont les mêmes que ceux du compte MBN/PARENTS.

Si vous avez oublié le mot de passe, vous pouvez le récupérer en cliquant sur « mot de passe oublié ». Vous recevrez un mail sur l’adresse renseignée dans le dossier d’inscription, ou alors, contacter le collège au 03 88 30 40 80



Cliquer sur **AFFECTATION** (bandeau blanc vertical à gauche)

- Orientation
- Affectation**
- Fiche de renseignements
- Livret scolaire du CP à la 3e

Votre enfant doit choisir son parcours de formation après la classe de 3^e. Ce palier d’orientation comprend deux démarches complémentaires :

Le dialogue d’orientation

Avec l’équipe pédagogique de l’établissement fréquenté, vous exprimez vos choix vers une voie générale ou professionnelle dans le service en ligne Orientation.

La demande d’affectation

Dans le service en ligne affectation, vous consultez les formations proposées par les établissements d’accueil et vous indiquez vos choix par ordre de préférence.

[Poursuivre vers le service en ligne Affectation](#)

Vous pourrez :

Dès le 7 avril 2023 à 14h

- Prendre connaissance de la nouvelle offre de formation après la 3^e proposée à la rentrée scolaire dans l’enseignement public, privé, sous statut scolaire et d’apprenti, partout en France ;
- Obtenir de l’information sur ces formations et les éventuelles procédures d’admission à effectuer.

Du 9 mai à 14h au 30 mai 2023 inclus

- Enregistrer les demandes de poursuite d’étude de votre enfant dans la ou les formations du ou des établissements souhaités.

À partir du 27 juin 2023 à 14h30

- Consulter le résultat de ces demandes.

Il s'agit de préciser dans quelle formation et dans quel établissement votre enfant souhaite aller à la prochaine rentrée. Possibilité de faire jusqu'à 10 vœux (si c'est la voie professionnelle, faire un seul vœu est hautement déconseillé).

CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È

Cochez et cliquez sur Suivant

Bienvenu(e) [REDACTED]

C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.

1 Charte d'utilisation 2 Informations personnelles 3 Terminé

LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'USAGER DU TELESERVICE AFFECTATION

Madame, Monsieur,
Avant de poursuivre vous devez prendre connaissance des règles liées à l'utilisation de ce téléservice et vous engager à les respecter. Vous devez indiquer que vous avez lu chaque information en cochant les cases à la fin et en signant électroniquement la charte de l'utilisateur du téléservice affectation suivante :

Je m'engage à :

- Lire l'ensemble des informations concernant les procédures d'orientation et d'affectation mises en œuvre par les académies pour lesquelles je formule une ou des demandes d'affectation. Celles-ci sont accessibles depuis la rubrique « académie d'accueil » de chaque page descriptive d'une offre de formation.
- Vérifier l'exactitude de mes données et signaler à l'établissement d'origine du candidat dont je suis responsable, toute modification à réaliser, concernant en particulier mes coordonnées d'adresse, de mél, de téléphone.
- Prendre en considération que, si je souhaite formuler une demande en dehors de l'académie et plus généralement de la carte

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et des [mentions légales](#) du site, plus particulièrement des informations prévues à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Vous devez lire et valider la charte avant de pouvoir continuer.

Suivant

Vérifier les renseignements donnés à l'écran et corrigez si nécessaire

BIENVENU(E) [REDACTED]

C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.

1 Charte d'utilisation 2 Informations personnelles 3 Terminé

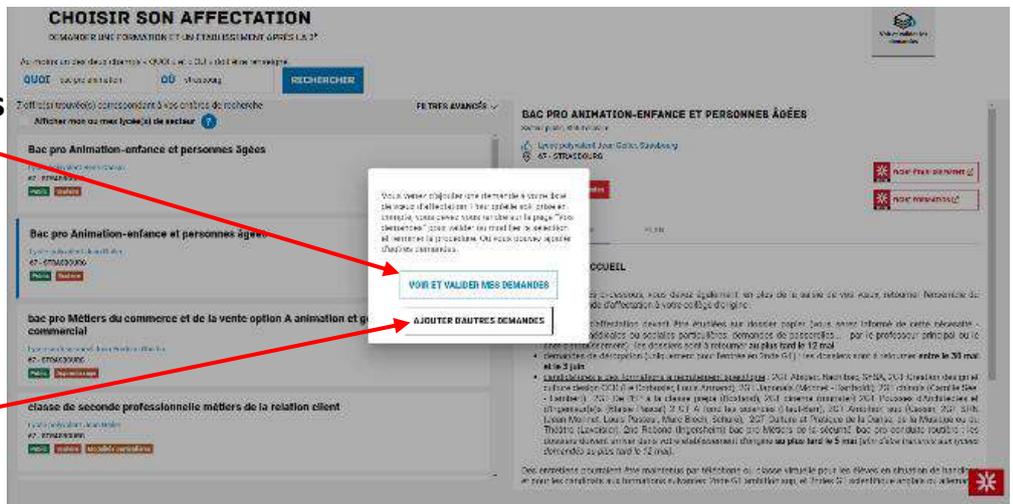
Nom	[REDACTED]	Nom	[REDACTED]
Nom d'usage		Nom d'usage	
Prénom	[REDACTED]	Prénom	[REDACTED]
Adresse mél	[REDACTED]	Deuxième prénom	

Si ces informations sont incomplètes ou erronées, merci de contacter le service scolarité de l'établissement.

Suivant

Cliquez sur **Voir et Valider mes demandes** si c'est votre seul vœu

Cliquez sur **Ajouter d'autres demandes** si vous voulez formuler d'autres vœux



Renouvelez l'opération autant de fois que vous avez de vœux (formation + lycée).
 Quand vous avez tout saisi, cliquez en haut à droite sur **Voir et valider les demandes**.
 En cas de vœux multiples, il y a un ordre de saisie qui est matérialisé par le [Rang] qui représente l'ordre de préférence des vœux : le Rang 1 étant le 1er souhaité et le dernier rang, le dernier choix souhaité.

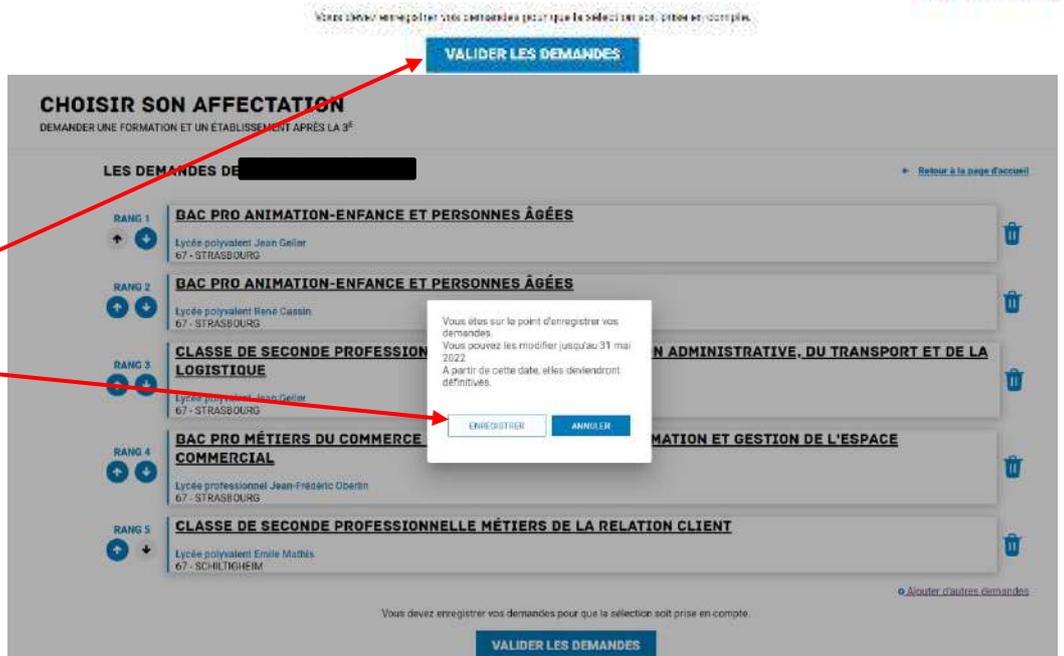
Exemple où 5 vœux ont été formulés en tout :

CHOISIR SON AFFECTATION
 DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E



Vous pouvez changer leur ordre (flèches bleues à gauche) ou les supprimer (poubelle bleue à droite)

Pensez à **VALIDER** puis à **ENREGISTRER**



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e

Vous avez la possibilité de télécharger un récapitulatif.

RANG 1	Lycée professionnel Jean Gellier ET - STAMBOULE
RANG 2	BAC PRO ANIMATION-ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES Lycée professionnel René Cassin ET - STAMBOULE
RANG 3	CLASSE DE SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE Lycée professionnel Jean Gellier ET - STAMBOULE
RANG 4	BAC PRO MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL Lycée professionnel Jean-Frédéric Clément ET - STAMBOULE
RANG 5	CLASSE DE SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT Lycée professionnel Ernst-Martin ET - SCHLITZHEIM

MODIFIER LES DEMANDES

ÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF

Les formations par l'apprentissage sont aussi disponibles, vous pouvez donc les saisir.

Attention :

- choisir le bon lycée dans la bonne ville, avant de valider, vérifier donc bien dans quelle ville vous avez choisi le lycée : ex : avoir choisi le lycée Marc Bloch à Sérignan au lieu de Bischheim
- dans un même lycée, choisir la bonne formation :
ex : 2GT M. Bloch Bischheim, ce n'est pas le même vœu que la 2GT Abibac M. Bloch Bischheim
- pour une même formation, faire attention à la choisir au lycée si vous voulez un vœu scolaire et pas par l'apprentissage dans une Unité de Formation d'Apprentis ou un CFA.
- Pour la 2^{de} Professionnelle sous statut scolaire, choisir la famille de métiers correspondant à la formation choisie.
Ex : Le choix « Classe de 2^{de} professionnelle famille de métiers de la maintenance des matériels et des véhicules » au lycée Mathis permettra ensuite de faire soit une 1^{ère} dans la maintenance des véhicules option A voitures particulières, soit une 1^{ère} pro Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier.
- Si vous voulez la 2GT, toujours mettre le lycée de secteur même si vous souhaitez un autre lycée (dans ce cas, mettre M.Bloch en dernier) et ne pas oublier de déposer au collège la demande de dérogation (si nécessaire) entre le 30 mai et le 5 juin.

Le professeur principal de votre enfant peut vous aider à faire la demande en ligne si vous rencontrez des difficultés et vous pouvez aussi venir au collège si vous ne disposez pas d'un équipement informatique pour le faire.

N'hésitez pas à contacter le professeur principal ou à prendre RDV au secrétariat pour avoir une aide à la saisie le plus rapidement possible (la saisie est possible du 9 au 30 mai).

Les résultats seront connus le mardi 27 juin après l'épreuve de sciences du brevet.

ATTENTION : Si votre enfant a obtenu une affectation, ne partez pas en vacances avant d'avoir procédé à son inscription administrative au lycée car il perdrait sa place (elle sera donnée à un élève qui est sur liste supplémentaire) sans aucune possibilité de la retrouver à votre retour.